



Volant

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24145905

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

01 OCT. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0628 900 092**

Nom

(en entier) **Spc BEST IN BIZ**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE EN NOM COLLECTIF**

Adresse complète du siège : **RUE AUGUSTE GUERLEMENT 101 à 6150 ANDERLUES**

Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Extrait du PV du 24/09/2024

ORDRE DU JOUR

Le président expose que :

1. Transfert du siège social
 2. Nomination mandataire pour publication
- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les faits exposés par le président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS ET RÉOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1.

L'assemblée générale, par un vote spécial et à l'unanimité, acte le transfert du siège social à l'adresse suivante à partir du 01/10/2024 :

• Rue des Chèvres n°104 à 6044 Roux

2.

L'assemblée décide d'octroyer un mandat spécial à la société Experia, représentée par Madame LOUYET Kolyne, située à Chaussée de Charleroi n°47 à 6220 Fleurus, pouvant agir seule et avoir pouvoir de substitution, afin de publier, lorsque cela est requis, les résolutions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge, de représenter la Société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et de signer tous les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de leur mandat.

CHARBAUT NATHALIE
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).